

Compte rendu du Comité syndical du 7 septembre 2016

Monsieur le président ouvre la séance et précise que la commune de Golfech dont il est le maire n'entend pas « réquisitionner » les réunions du SMEP même si elle constitue toujours une solution de repli. Il demande une commune volontaire pour la prochaine réunion. La commune de St-Clair se porte candidate et monsieur le président demande que cette candidature soit portée au compte –rendu.

La séance ouvre sur une présentation du compte rendu de la réunion du 22 juin qui s'était déroulée à Perville. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

A- Délibérations

1 Finances

Décision modificative n°1

Pour intégrer les derniers travaux réalisés par la Commune de Valence d'Agén sur le réseau d'eau potable (Travaux de septembre 2014 à décembre 2014) il est nécessaire de mettre en place une décision modificative. Les éléments de recette qui servent à équilibrer ces dépenses sont des recettes réalisées mais non prévues au budget 2016.

La délibération présentera les tableaux suivants :

Section de fonctionnement:

Désignation	Recettes	Dépenses
64198 Remboursements sur rémunération du personnel – Autres remboursements	+2 400.00 €	
758 Produits divers de gestion courante	+36 600.00 €	
7788 Autres produits exceptionnels	+2 000.00 €	
023 Virement à section d'investissement		+41 000.00€
TOTAL	41 000.00 €	41 000.00 €

Section d'investissement :

Désignation	Recettes	Dépenses
21531 Installation à caractère spécifique - Réseau d'adduction d'eau		+41 000.00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	+41 000.00 €	
TOTAL	41 000.00 €	41 000.00 €

Après en avoir débattu le conseil syndical décide d'approuver à l'unanimité la décision modificative présentée ci-dessus.

Loyer

L'indice de Référence des Loyers (IRL) est en baisse de 0,1 % sur la période considérée, le président propose de maintenir le loyer existant et de le proposer au vote de l'assemblée syndicale.

L'assemblée syndicale à l'unanimité valide cette proposition. Le loyer sera donc maintenu.

Emprunt

En marge des dossiers d'intention dont vous retrouverez la liste ci-dessous et pendant la discussion sur les tarifs monsieur le président a souhaité demander au conseil syndical après l'accord du bureau la possibilité de consulter les banques pour la réalisation d'un emprunt de 6 000 000 € sur 25 ans.

Après avoir entendu les travaux à venir et la prospective sur le prix au m³, les membres du conseil syndical valident à l'unanimité la proposition du président d'entamer les démarches auprès des banques pour réaliser un emprunt de 6 000 000 € sur 25 ans pour le prochain budget 2017.

2 Ressources humaines

Chèques Action sociale fin d'année de 100€ à 161 €

Le président rappelle que chaque fin d'année le syndicat offre à son personnel un chèque d'action sociale d'un montant de 100 €. Ce montant est figé à 100 € depuis la mise en place de cette mesure, la réglementation permet aujourd'hui d'en porter le montant à 161 €.

Le président propose après accord porté par le bureau propose d'arrêter le montant, la proposition pouvant varier de 100 à 161 €.

Un membre du comité syndical propose le montant maximal à savoir 161 € par agent. Le président met cette proposition aux votes. Le comité syndical retient ce montant de 161 € par agent à l'unanimité.

3 Travaux :

Dossier d'intention 2017

Le tableau ci-dessous reprend les principaux investissements à réaliser par le SMEP dans l'année 2017 et donc à présenter aux financeurs avant la mi septembre.

Les intitulés en rouge font partie du Programme « Eaux Rouges » destiné à améliorer la qualité d'eau desservie sur certains secteurs difficiles. Monsieur le Président précise qu'il a demandé que ces opérations soient réalisées en priorité afin que tous les abonnés retrouvent une eau de très bonne qualité.

Intitulés	Linéaire	Diamètre	nombre de branchements	Montant € HT
Antenne Téraudet Clermont Soubiran (M Popeck)	400	DN32/DN40	1	11 300,00 €
Maillage Zone haute Zone Basse St Vincent Lespinasse	18	DN 75	0	9 100,00 €
Antenne Le Touron Perville	220	DN 40	1	5 800,00 €
Renforcement Sèges Boudou à Gardes	2 800	DN 250	20 + 10 antennes	483 000,00 €
"Combillou" Brassac	1900	DN 125/DN40	8	190 000,00 €
"Le Mourreau" St Vincent Lespinasse	1250	DN75/DN40	4	69 000,00 €
"Truffes" Montjoi	700	DN75	2	57 000,00 €
Boucle aval St Vincent - Goudourville	3100	DN125/40/32	30+5 antennes	225 000,00 €
Liaison Massip-Buffervent	1 500	DN 250/DN 75	12+5 antennes	450 000,00 €
Rte d'Espalais "Blanchard"	1 404	DN 125	6+3 antennes	180 000,00 €
Grande Rue Espalais	200	DN 75	25+2 antennes	30 000,00 €
Montbarla la garrigue à RD 957	2350	DN 125	10+4 antennes	190 000,00 €
Sectorisation/Radio	23 sites a équiper en datallogger et avec radio			136 000,00 €

Cet ensemble de projet représente 15 482 ml de réseau 119 branchements ou reprises de branchements et 28 reprises d'antenne pour un montant global estimé de 2 036 200 € HT.

Le comité syndical après avoir entendu les différents projets décide de porter l'ensemble des projets énoncés à la connaissance des financeurs.

Avenants Station de Malause

Les deux avenants présentés ci-dessous **ne modifient en rien le montant initial du marché** qui demeure comme suit :

- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :
 - Taux de la TVA : **20%**
 - Montant HT : **5 979 000,00 €**
 - Montant TTC : **7 174 800,00 €**

L'avenant n°1 reprend l'énoncé suivant :

Page 7 de l'Acte d'Engagement, le montant de la créance maximale pouvant être présentée en nantissement ou cédée, est erroné suite à une erreur de calcul.

Ce montant de 3 490 305,60 €TTC est en réalité de 3 055 276,80 €TTC.

Le présent avenant a pour objet de modifier ce montant pour rendre l'Acte d'Engagement cohérent.

L'avenant n°2 qui fixe le mois m0 servant de point de départ des révisions de prix est rédigé comme suit :

Le présent avenant a pour objet de compléter l'article 3.4.2 du CCAP en précisant le mois m0 utilisé pour le calcul des révisions de prix.

Le mois m0 a été fixé comme celui précédant la dernière offre financière remise par l'entreprise dans le cadre de la procédure négociée. Le mois m0 est donc le mois de décembre 2015.

Après avoir entendu les explications du président concernant ces avenants « techniques » le comité syndical a l'unanimité des présents valide ces avenants.

B-Informations

1 Finances

Discussions sur l'évolution des tarifs

Monsieur le président présente un tableau de prospective de prix au m3 réalisés jusqu'en 2030. Les principales hypothèses pour la construction du tableau sont les suivantes :

- Augmentation des dépenses d'exploitation de 2% par an
- Nombre d'abonnés figé à 9 300 jusqu'en 2021
- M3 vendus figés à 1 050 000 m3 par an jusqu'en 2030
- Emprunt de 6 000 000 € sur 25 ans à 2%
- Remboursement du capital de l'emprunt constant.

- Investissement annuel de 1 million d'euro de 2019 à 2030

Monsieur le président précise que les chiffres seront revus chaque année au moment du compte de gestion et que les tarifs 2017 seront votés en fin d'année 2016.

2 Ressources humaines :

Prolongation Julien Fraissinede

Le président rappelle au comité que M Fraissinede a été embauché en CCD de 6 mois depuis le 1^{er} Avril pour réaliser une partie de la relève compteur ainsi que démarrer le programme de renouvellement des compteurs.

La relève est aujourd'hui terminée et la deuxième phase du contrat initial va commencer (renouvellement des compteurs).

Le nombre de compteur a renouvelé étant important et M Fraissinede ayant donné toute satisfaction dans l'accomplissement de sa tâche, le président a proposé aux membres du bureau de reconduire M Fraissinede sur un CDD de 12 mois en l'intégrant petit à petit à la gestion de l'exploitation (travaux réseau, intervention, astreinte.....).

Le bureau ayant le bon travail et la bonne intégration de M Fraissinede à l'équipe du SMEP et a accueilli très favorablement le fait de reconduire son CDD pour 12 mois.

Le comité syndical prend bonne note de l'activité très satisfaisante de M Fraissinede et de la reconduction de son CDD pour 12 mois.

3 Travaux

Travaux en Régie

Depuis le bureau du 1^{er} juin dernier, l'équipe Travaux du SMEP a terminé les travaux au Cruzel à Malause et réalisé les travaux de renforcement à Xaladen Commune de Perville.

Après le dépôt et les autorisations anticipées de démarrage des travaux délivrées par l'Agence de l'eau et le conseil départemental, les travaux pourront alors commencer sur le programme Eaux rouges et la 3^{ème} et 4^{ème} tranche de Montbarla avant de se poursuivre sur Valence d'Agen en Janvier 2017.

Logiciel Aquis

En collaboration avec David Allard de la Communauté de Communes des deux rives, le Système d'information Géographique (SIG) du SMEP a été nettoyé pour s'adapter au mieux à un passage sur le logiciel Aquis.

Cette phase est quasiment terminée et sera totalement achevée mi novembre. En parallèle, le travail sur l'interfaçage entre le Superviseur Sofrel (PC Win2) et Aquis a démarré, les premiers tests sont encourageants, il reste néanmoins un gros travail à réaliser par l'équipe production du SMEP pour « standardiser » pour chaque site, la gestion des données.

Une communication sur l'implantation du logiciel Aquis dans notre collectivité sera faite par Schneider lors du Salon Hydreos qui aura lieu à Strasbourg du 21 au 22 septembre 2016.

Travaux Usine de Malause

Les travaux sur l'usine de Malause ont démarré le 4 juillet 2016, l'évolution du chantier peut être suivi que le site internet du SMEP à l'adresse suivante : <http://smep.fr/articles.php?id=97>

Lors de la dernière réunion du 6 septembre de nombreux points concernant les plans de ferrailage ont été abordés entre le contrôleur technique (APAVE) et le représentant de l'entreprise VIGIER chargée du Génie civil.

Après concertations, certains points de vérification vont être validés.

Les premiers « coulages » devraient intervenir rapidement courant octobre.

L'étude Acoustique est en cours les premiers enregistrements ont été réalisés ce jour.

C-Divers

Assainissement collectif (Point réglementaire)

Lors du comité syndical du 22 juin, les délégués du SMEP avaient débattu sur le principe de se doter de la compétence Assainissement collectif.

Cet élargissement de compétence appelait quelques interrogations réglementaires.

Monsieur le Président donne lecture des réponses apportées par les services de la sous-préfecture. En résumé :

- Le SMEP peut se doter de la compétence Assainissement collectif sans être obligé de prendre la compétence Assainissement non collectif
- Cet élargissement et modification des statuts ne nécessitent pas de renouveler la gouvernance du SMEP (pas d'élection)
- Au 1^{er} janvier 2020, aux représentants des communes au sein du SMEP seront substitués des délégués communautaires quelque soient les compétences du SMEP conformément à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)
-

Demande TDF Réservoir de Montbarla

Rendez vous sera pris avec un représentant de TDF pour discuter des modalités d'installation. De plus, TDF peut proposer au SMEP de « commercialiser » les emplacements disponibles et d'organiser et réglementer l'occupation des opérateurs.

Le bureau s'est montré intéressé par cette dernière information et sera attentif aux propositions de TDF.

Service de lutte contre l'incendie

M Billard Vice président a relaté lors du bureau du matin les événements de la nuit du 26 au 27 août concernant l'incendie qui a touché la station fruitière Cancel Fruit à Montesquieu.

L'intervention des agents du SMEP a été nécessaire pour qu'en complément de la défense Incendie les abonnés du SMEP n'aient pas de coupure d'eau.

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité l'importance pour les communes d'avoir un parc des hydrants Incendie connu et en état de fonctionner. Il rappelle également que la compétence Incendie est toujours du ressort des Communes et que ce patrimoine doit être entretenu.

Les membres du bureau avaient demandé au président de sensibiliser les délégués du syndicat lors du comité aux problèmes liés à l'incendie. Ainsi monsieur le président prévoit de réaliser une communication envers le SDIS et d'organiser une table ronde avec les maires des communes du SMEP et le SDIS sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h10